



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE
RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 23 AOÛT 2023, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU
1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE
QUÉBEC

Étaient présents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Municipalité de McMasterville
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marqués	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Guylaine Thivierge	Déléguée substitut de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Chantal Lemieux	Directrice Secrétaire-Trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe
Madame Élane Magnan	Responsable des communications
Monsieur Jonathan Rafferty	Capitaine à la Division gendarmerie

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2023;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les :
 - 4.1 14 juin 2023
 - 4.2 12 juillet 2023



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Départ – Policière régulière
6. Administration et finances – Résolutions;
 - 6.1 Soumission 2023-01 – Service d'installation et de support des équipements d'urgence et système véhiculaires
 - 6.2 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Adoption;
 - 7.1 Règlement 46 modifiant le Règlement numéro 41 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption
 - 7.2 Règlement 47 modifiant le Règlement numéro 40 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption
 - 7.3 Règlement 48 modifiant le Règlement numéro 32 concernant le Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption
8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
 - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
 - 8.3 États financiers au 30 juin 2023
 - a) État des activités de fonctionnement
 - b) État des activités d'investissement
 - c) Bilan
 - 8.4 Suivi du fonds de roulement au 30 juin 2023
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16:59 heures.

POINT 2 **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil en y ajoutant le point suivant :

- 9.1 Résolution de félicitations;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2597



No de résolution
ou annotation

CA-23-2598

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 3 RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2023

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2023;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dampousse
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 juin 2023 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2599

POINT 4 RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les 14 juin et 12 juillet 2023

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 14 juin et 12 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte des procès-verbaux du Comité Exécutif des 14 juin et 12 juillet 2023;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors des réunions des 14 juin et 12 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5 RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS



No de résolution
ou annotation

CA-23-2600

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 5.1

RÉSOLUTION

Départ – Policière régulière

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policière régulière :

- Mary Jane Carmichael

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policière régulière et DE LA RENDRE effective au 21 août 2023 :

- Mary Jane Carmichael

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-23-2601

POINT 6.1

RÉSOLUTION

Soumission 2023-01 – Service d'installation et de support des équipements d'urgence et système véhiculaires

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire procéder à l'aménagement de 12 véhicules de marque Ford Interceptor Utility;

ATTENDU que l'appel d'offres a été affiché dans trois (3) journaux couvrant le territoire des dix-sept (17) municipalités, soit :

- La Relève;
- L'Oeil Régional;
- Le Journal de Chambly;

ATTENDU que cet appel d'offres a aussi été publié sur le site Internet SEAO (Système Électronique d'Appel d'Offres);

ATTENDU que la période pour le dépôt des soumissions était du 14 juin au 10 août 2023;

ATTENDU que la Régie a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU que ces deux soumissions étaient conformes aux exigences demandées;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire soit « *Les Systèmes Cyberkar Inc.* » pour un prix total de 455 208,01 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Les Systèmes Cyberkar Inc.* » le contrat pour l'aménagement de 12 véhicules de marque Ford Interceptor Utility pour un prix total de 455 208,01 \$ avant les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Directrice Secrétaire-Trésorière, à signer tous les documents pertinents à l'octroi de ce contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2602

POINT 6.2 RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.2 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Gauthier
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 3 093 870.92 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7 ADOPTION

CA-23-2603

POINT 7.1 RÉSOLUTION

Règlement 46 modifiant le Règlement numéro 41 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 46 amendant le règlement numéro 41 concernant le Régime complémentaire de retraite des



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 28 juin 2023;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 28 juin 2023;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement numéro 46 amendant le règlement numéro 41 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7.2 RÉSOLUTION

Règlement 47 modifiant le Règlement numéro 40 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 47 amendant le règlement numéro 40 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 28 juin 2023;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 28 juin 2023;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

CA-23-2604



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement numéro 47 amendant le règlement numéro 40 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7.3

RÉSOLUTION

Règlement 48 modifiant le Règlement numéro 32 concernant le Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 48 amendant le règlement numéro 32 concernant le Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 28 juin 2023;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 28 juin 2023;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement numéro 48 amendant le règlement numéro 32 concernant le Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 8

DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1

CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée

CA-23-2605



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 8.2 **TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 8.3 **ÉTATS FINANCIERS AU 30 juin 2023**

Il est procédé au dépôt des états financiers pour les premiers six (6) mois de l'année.

POINT 8.4 **SUIVI DU FONDS DE ROULEMENT AU 30 JUIN 2023**

Il est procédé au dépôt du suivi du fonds de roulement faisant état des immobilisations et de ce qui fut réalisé au 30 juin 2023.

POINT 9 **VARIA**

CA-23-2606

POINT 9.1 **RÉSOLUTION** **Motion de félicitations**

ATTENDU les nombreux services d'ordre ayant eu lieu sur le vaste territoire de la Régie durant la saison estivale;

ATTENDU les commentaires positifs de tous les Élus qui ont pu témoigner, dans leur municipalité respective, de la présence et du professionnalisme des policiers qui ont été déployés lors de divers événements, notamment pour des festivals, regroupements et festivités entourant la Fête Nationale;

ATTENDU qu'il y a lieu de féliciter Mathieu Berger, Capitaine responsable des services d'ordre, de même que tous les policiers et policières de la division gendarmerie ayant contribué à rendre ces événements paisibles et sécuritaires;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR tous les membres du Conseil d'Administration
APPUYÉ PAR tous les membres du Conseil d'Administration

ET RÉSOLU :

DE FÉLICITER le Capitaine Mathieu Berger ainsi que tous les policiers et policières de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ayant participé aux nombreux services d'ordre sur le territoire durant la saison estivale;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 10 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Marie-Thérèse Maurice, citoyenne de Mont-Saint-Hilaire et représentante de l'Association du Village de la Montagne, procède à la lecture d'une lettre accompagnée d'une pétition, le tout ayant pour but de demander l'aide de la Régie afin, entre autres, d'augmenter la sécurité routière et la présence policière sur le Chemin de la Montagne. Madame Maurice était accompagnée de Messieurs Thomas Hammond, Louis Toner, Roch Fournelle et Yvon Arsenault.

La Présidente remercie Madame Maurice pour son intervention et lui confirme qu'un suivi sera effectué d'ici quelques semaines.

CA-23-2607

POINT 11 **RÉSOLUTION** **Clôture de la réunion**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHANTAL LEMIEUX
Directrice Secrétaire-Trésorière

MAUD ALLAIRE
Présidente